

# RAPPORT DE PERFORMANCE 2012 ASA-Valais

## 1. But de l'organisation (extrait des statuts)

L'ASA-Valais poursuit les buts suivants :

- a) Attirer l'attention des autorités, des milieux scolaires et professionnels, ainsi que du public sur les droits des personnes handicapées mentales et les défendre auprès de ces instances.
- b) Coordonner et organiser une offre de formation continue, de séjours et de loisirs pour les personnes handicapées mentales.
- c) Héberger et/ou occuper temporairement de jeunes adultes handicapés mentaux au sens de l'art. 4 LAI, dans le but de les réinsérer dans le monde professionnel et social.
- d) Encourager la formation continue du personnel accompagnant.
- e) Collaborer à la publication d'articles concernant le handicap mental.
- f) Collaborer avec les associations et institutions poursuivant les mêmes buts.

## 2. Les organes dirigeants (Comité)

Liste des membres : voir dernière page du rapport d'activités.

Les membres du Comité sont élus par l'assemblée générale, pour une période de trois ans, renouvelable.

## 3. Personnes responsables de la gestion

Voir dernière page du rapport d'activité.

## 4. Prestations fournies en 2012 selon contrats de prestations et utilisation des fonds publics (Etat du Valais et OFAS)

◆ 2'308h00 de cours de formation continue (280 personnes)	Fr.	297'898.05
◆ 48 activités socioculturelles, 155 jours (604 participants)	Fr.	343'830.50
◆ Pension La Forêt (3629 nuitées, dont 2100 nuitées AI Valais)	Fr.	53'848.35
◆ Administration	Fr.	184'864.10
		<hr/>
	Fr.	<u>880'441.--</u>

## 5. Prestations hors budget fournies en 2012

- ◆ Cours de formation continue : 88h50 (28 personnes)
- ◆ Séjours : 14 jours (15 personnes)
- ◆ Pension La Forêt : 385 nuitées AI Valais